CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :
Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND - Christophe BLANCHARD - Florence COLLARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT - Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

Étaient excusés :
Jean-Michel MONNEAU qui donne pouvoir à Nicole COTILLON
Chantal RATEAU

I. Adoption du compte-rendu de la séance du 10/07/2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II. Amende de police (2 dossiers en 2023) ;

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a reçu deux réponses pour les deux demandes de subvention "Amende de police" déposées en 2023 à la suite des travaux Rue de la croix Bernier, à savoir les plateaux surélevés et l'aménagement du parking de la salle de sports. Le tableau ci-dessous précise les montants obtenus au regard des montants sollicités.

TRAVAUX Rue de la Croix Bernier	Montant sollicité	Montant obtenu TTC	Dépôt dossier
Plateaux surélevé	5 003,22 €	9 885,51 €	2023
Aménagement Parking salle omnisports	11 688,44 €	21 531,31 €	2023
Zone école	15 901,39 €	15 901,39 €	2022
Quai bus	3 291,93 €		Début 2024
Chemin piétonnier	15 901,39 €	15 901,39 €	2022
TOTAUX	51 786,37 €	63 219,60 €	

III. Résiliation du contrat CIGAC au 31/12/2023 (assurance du personnel)

La municipalité a un délai de trois mois pour résilier le contrat CIGAC, contrat qui permet de couvrir les arrêts de travail de nos agents.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour résilier le contrat en respectant les délais prévus au contrat.

IV. CIVAM : demande de contribution

Le CIVAM (Centre d'Initiatives et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural) est un réseau d'agriculteurs et de ruraux qui travaillent à la transition agroécologique sur le département.

Ils sollicitent le soutien des communes de l'Agglo2B pour poursuivre le travail engagé sur le territoire et le développer. Une participation de 82 € (soit 0,15 € par habitant) est demandée. Leurs actions sont multiples. Ils peuvent contribuer au développement de l'introduction de produits locaux dans la restauration collective.

Mme le Maire propose de verser cette contribution de 82 € au titre de l'année 2023.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour le versement de cette aide de 82 € au CIVAM, au titre de l'année 2023.

V. Devis ONILLON : installation prise extérieure

Patrick PASTUREAU présente un devis de l'entreprise Onillon qui avait été sollicitée pour la pose d'une prise électrique à l'extérieur de la mairie, permettant de sécuriser l'installation électrique pour le marché de Noël. Le montant total de ce devis s'élève à 2 184,46 € HT.

Compte-tenu du montant pour un seul évènement annuel, et de la réflexion en cours sur le réaménagement de la salle socio, Mme le Maire s'interroge sur la pertinence de lancer ces travaux et propose d'attendre la rencontre avec le CAUE pour en reparler.

Une autre solution consisterait à ajouter une prise avec un disjoncteur s'il reste de la place sur le compteur de l'arrière-scène.

Ce dossier sera repris après le rendez-vous de travail avec le CAUE.

VI. Utilisation commerciale d'un local public

La municipalité demande au pizzaiolo une participation de 10 € par mois, et ce sur 10 mois (soit un montant total de 100 €) pour son installation sur le domaine public.

De la même manière, ce même montant doit être demandé au crêpier qui s'installe chaque vendredi soir au Bo'Bar depuis le 21 juillet 2023.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour demander une participation de 10 € par mois au crêpier, à compter du 21/07/2023. Le titre sera émis à l'arrêt de l'activité au sein du bar éphémère le Bo'bar.

VII. Convention occupation salle des sports Tennis 2023/2024

Le tennis club a fait savoir qu'il souhaite continuer à utiliser la salle des sports cette année 2023-2024. Jusqu'à présent, une contribution de 100€ leur est demandée.

Mme le Maire propose de reconduire la même convention avec la même contribution.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour reconduire tous les termes de la convention pour 2023-2024.

<u>Pour information</u> : le club de roller n'utilisera plus la salle pour l'année 2023-2024.

VIII. Courrier des habitants du Lotissement Les Charmes

Mme le Maire souhaite que la commission environnement se penche sur la demande des habitants qui souhaitent prolonger leur terrain jusqu'à la haie route de Noirlieu. Actuellement, la commune est propriétaire d'une bande de terrain entre les 7 parcelles et la haie pour permettre l'entretien de la haie et le passage de piéton.

IX. Courrier des habitants Rue de Foignard

La rentrée scolaire étant passée, l'appareil de comptage des véhicules va pouvoir être posé Rue de Foignard.

X. DM n°2 Budget Épicerie : écriture de régularisation

Une écriture sur l'exercice comptable 2021 a été enregistrée deux fois. Une décision modificative est nécessaire pour permettre à la Poste de nous rembourser la somme de 115 €.

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 60224		115,00
D F 67 673	115,00	

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider cette décision modificative.

XI. DM n°2 Budget Général : insuffisance opération 71 « achat de matériel »

Les crédits ouverts pour la ligne "achat de matériel" sont insuffisants car de nombreux achats ont impacté le budget au cours du 1er semestre 2023.

Mme le Maire propose de diminuer le compte 21 2113 de 4 000 € pour augmenter le compte 20 2051 afin couvrir toutes les dépenses engagées.

Imputation	OUVERT	REDUIT
D I 20 2051 71	4 000,00	
D I 21 2113 35		4 000,00

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider cette décision modificative.

XII. Loi du 10/03/2023 EnR

Dans le cadre de cette nouvelle loi, chaque collectivité se doit établir une carte précisant des zonages favorables pour chaque type d'énergies renouvelables (éolien, géothermie, photovoltaïque, méthanisation…) pour accélérer la production d'énergies renouvelables.

Le renvoi de notre proposition auprès des services d'Etat doit se faire avant le 10 novembre 2023, ce qui est un délai très court pour conduire une réflexion au sein du conseil, en lien avec l'Agglo2B et nos habitants.

Un premier temps de rencontre aura lieu le 27 septembre entre les communes de notre secteur et l'Agglo2B.

XIII. Devis de bornage pour les 2 points défense incendie : Pouilly et Champagne

Olivier Bertrand présente les devis reçus pour le bornage des deux parcelles concernées par l'installation de points Défense Incendie.

Lieu	Alpha Géomètre	Branly Lacaze
Pouilly	880,00 €	850,00 €
Champagne	880,00 €	850,00 €
Total HT	1 760,00 €	1 700,00 €

Il propose de retenir l'entreprise Branly Lacaze.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider les devis de Branly Lacaze.

XIV. Prolongation contrat Sandra THIN au 01/09/2023

Mme le Maire informe le conseil que le contrat de Sandra THIN s'arrêtait le 31 août 2023. Un nouveau contrat lui a été proposé jusqu'au 31 août 2024, contrat qu'elle a accepté.

XV. Questions diverses

- Pour l'installation d'un premier équipement de défense incendie, une subvention au titre de la DETR est accordée pour un montant de 31 560 € (Lieux concernés par cette subvention : Champagne, Pouilly, Muflet, La Source).

- La porte du lavoir et la fenêtre des vestiaires arbitres ont été vandalisées courant juillet. Un dépôt de plainte a été fait auprès de la gendarmerie de Thouars.

- L'association "multisport St Aubin" reconduit son activité dans la salle des sports pour l'année à venir.

- Le compteur de l'Epicerie est passé en HP/HC car le matériel frigorifique fonctionne jour et nuit.

- Un dossier avait été déposé pour une demande de subvention au Fonds de soutien au commerce rural. Celui-ci a été refusé.

- Mme le Maire précise qu'elle a été amenée à signer une décision modificative dans le cadre du taux de fongibilité qui a été voté en Conseil Municipal du 20/03/2023 pour honorer les salaires d'août.

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 615231		4 000,00
D F 65 65311	4 000,00	

- Après plusieurs interrogations, Mme le Maire s'est renseignée sur les conflits d'intérêts lors des votes des conseillers municipaux également adhérents à des associations bénéficiant de subventions communales. Elle transmettra à tous les conseillers un document qui permet d'apporter des réponses à ces cas concrets. Ce point sera repris dans un prochain conseil.

- Olivier Bertrand informe que les travaux Route de Noirlieu commenceront mardi 5 septembre. L'information est arrivée ce jour. La route sera totalement fermée à la circulation pendant la durée des travaux. Il précise aussi qu'il y aura peu de fossés à entretenir cette année.

- Suite à la diffusion de l'appel à candidature pour la reprise de l'épicerie, 32 demandes de dossier de candidature ont été reçues. Les candidats ont jusqu'au 31 octobre pour renvoyer leur dossier complet.

Le Maire,
Nicole COTILLON

Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD